

Pucerons

Les pucerons noirs et rouges sont détectés chez onze producteurs parmi les douze qui ont observé pour ce bulletin.

Actuellement, les **fréquences d'attaques sont faibles à fortes** (de 10% à 100% des plantes colonisées).

Par contre, **les intensités d'attaque restent faibles à moyennes** avec des notes maximales de 1 sur une échelle de 3 : on observe plutôt des petites colonies d'individus aptères sans dégâts significatifs (pas encore de miellat ni de fumagine noire sur les feuilles). Ces colonies sont assez récentes avec de jeunes individus présents sur les pousses et au coeur des bourgeons.

Il faut noter qu'il reste de la fumagine sur certaines plantes qui avaient subi une forte présence de pucerons en début d'été.

La météo actuelle chaude et sèche reste très favorable aux pucerons donc il convient de faire attention aux attaques automnales de ces ravageurs mais **le niveau de risque reste moyen car les auxiliaires prédateurs ou parasites de pucerons sont déjà bien installés.**

En effet, on détecte des **coccinelles** adultes et larves chez 7 producteurs, des **syrphes** larves et adultes chez 2 producteurs, des larves de **cécidomyies prédatrices** de pucerons sur un site, des **chrysopes oeufs et adultes** chez 3 producteurs et des **hyménoptères parasitoïdes** responsables des momies de pucerons (voir photo) très présents sur sept parcelles.



Il faut observer attentivement les plantes pour évaluer la présence d'auxiliaires qui sont capables de réguler naturellement les populations de pucerons.

Thrips

Toujours quelques traces de piqûres de thrips visibles sur des vieilles feuilles chez sept producteurs (surtout sur les cultures en serre ou tunnel).

Par contre, on ne détecte presque plus d'individu sur les plantes.

Le niveau de risque reste faible actuellement même si le temps actuel chaud est favorable à l'expansion des individus.

Acariens

Ils sont **très peu présents** : quelques individus isolés ont été vus sur un faible nombre de plantes chez un seul producteur mais sans dégâts sur les plantes.

Le niveau de risque est moyen actuellement : même si ces ravageurs ne semblent pas présents (pas de symptômes), il peut y avoir des individus sur les plantes et leur développement peut être rapide en cette saison où le climat leur est plus favorable.

Chrysanthème



Mouches mineuses

Ces insectes sont **faiblement présents chez 4 producteurs** : les fréquences d'attaques sont faibles (moins de 10% des plantes avec piqûres ou mines vides) donc le niveau de risque est très faible.

Chenilles

Ce sont les **ravageurs les plus préoccupants actuellement**.

En effet, des **chenilles défoliatrices phytophages** (noctuelles potagères, du chou et de l'artichaut) sont détectées chez de nombreux producteurs.

C'est le début des attaques de chenilles de deuxième génération puisque les dégâts sont encore faibles en intensité (voir photo) mais en forte augmentation (jusqu'à 90% des plantes atteintes).

Le niveau de risque a fortement remonté et est élevé donc il convient de surveiller très souvent les plantes afin de détecter les nouvelles attaques et de voir la progression des dégâts.

En effet, on remarque toujours les traces des anciennes morsures de première génération donc pour évaluer le niveau de risque, il faut **rechercher la présence de déjections et/ou de jeunes chenilles** (voir photo) en plus des **symptômes de type morsures**.

Cette observation minutieuse des plantes est d'autant plus importante que cette deuxième génération est très dommageable pour les chrysanthèmes depuis deux ans.

Maladies

Quasiment aucune maladie signalée dans le réseau actuellement hormis une **suspicion de présence de rouille blanche** (Organisme Réglementé) sur deux variétés de grosses fleurs chez un producteur : des pustules sont visibles sur feuilles et une analyse laboratoire est en cours afin de confirmer cette détection.

Jeunes chenilles défoliatrices et leurs morsures sur feuilles (FREDON Auvergne)



Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses, attribués au financement du plan Ecophyto.